

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CONTACTS

Pilotage par l'inspecteur de circonscription

INITIER

REDIGER

PRESENTER VALIDER

METTRE A JOUR

DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques)

Art. L4121-3 et R4121-1 à 4 du code du travail

Permet de consigner l'évaluation des risques professionnels des personnels et mettre en œuvre des mesures de prévention.

✓ PERSONNES RESSOURCE □ DOCUMENTS sur le Portail Interactif Agent (PIA)

- ✓ Le directeur
- ✓ Assistants de prévention
- KIT DUER 1^{er} degré : tutoriels, fiches, vidéos

RSST (Registre Santé Sécurité au Travail)

Art. 3-2 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié

Signaler une situation dangereuse nécessitant une action à court terme et proposer des actions de prévention.

✓ PERSONNES RESSOURCE □ DOCUMENTS sur le Portail Interactif Agent (PIA)

- Des fiches vierges RSST sont mises à disposition dans un lieu connu de tous au sein de l'école.
- ✓ Le directeur
 - ✓ Assistants de prévention
 - Fiche RSST
 - Procédure de traitement
 - Procédure d'utilisation de la fiche

- **Conseiller de prévention :**
Christophe VALLA, : 06 29 55 15 94
conseiller-prevention-07-26@ac-grenoble.fr

- **AP prévention DSDEN et en charge des PPMS :**
Emilie FORIENT-ZYLA (DAGEFI DSDEN)
04 75 66 93 37
emilie.zyla@ac-grenoble.fr

- **Equipe Mobile de Sécurité (EMS) :**
Paul SANTONI : 04 76 74 71 90
paul.santoni@ac-grenoble.fr
Michel RECHU : 06 20 20 32 39
michel.rechu@ac-grenoble.fr

- **Chargé de mission PPMS Risques Majeurs naturels et technologiques :**
Jean-François Leblanc : 06 21 68 16 28
risques-majeurs@ac-grenoble.fr

- **Inspecteur santé sécurité au travail :**
Benoît GONON : 04 76 74 73 89
ce.isst@ac-grenoble.fr

- **Assistants de prévention :**
conseillers pédagogiques en circonscription

- **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**
Cécile BRUNON
secrétaire du CHSCT : 06 21 68 15 49
chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr

- **Service médecine de prévention**
Secrétariat : 04 75 66 93 38
ce.dsden07-sms@ac-grenoble.fr

- **Correspondants sécurité police et gendarmerie :**
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/competence-territoriale-gendarmerie-et-police-nationales/#>

PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

Pilotage par le directeur d'école

PPMS RISQUES MAJEURS NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015

Adopter une démarche face aux risques majeurs naturels et technologiques, assurer la sécurité des élèves et des personnels.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ PERSONNES RESSOURCE ✓ Assistants de prévention ✓ IEN | <ul style="list-style-type: none"> □ DOCUMENTS sur le Portail Interactif Agent □ Circulaire n°2015-215 □ Guide d'élaboration du PPMS « Risques Majeurs naturels et technologiques », dossier ressources □ Document d'information communal sur les risques majeurs DICRIM, Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en mairie |
|--|---|

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistants de prévention | <ul style="list-style-type: none"> □ Document PPMS « Risques Majeurs naturels et technologiques » dans l'application en ligne |
|--|--|

Doit être validé annuellement par un exercice et présenté en Conseil d'école

- Fiche d'évaluation de l'exercice PPMS Risques Majeurs dans l'application en ligne

Doit être présenté en Conseil des Maîtres.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chargé de mission PPMS ✓ Assistants de prévention ✓ pompiers | <ul style="list-style-type: none"> □ Si changement dans les locaux, mettre à jour les plans, dans l'application en ligne. □ mettre à jour la fiche de répartition des missions, dans l'application en ligne. |
|--|--|

PPMS RISQUE ATTENTAT INTRUSION

Instruction du 12-4-2017

Adopter une démarche face aux risques de l'attentat et de l'intrusion, assurer la sécurité des élèves et des personnels.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ PERSONNES RESSOURCE ✓ Equipe Mobile de Sécurité (EMS) ✓ Assistants de prévention ✓ Correspondant sécurité | <ul style="list-style-type: none"> □ DOCUMENTS sur le Portail Interactif Agent (PIA) □ Instruction du 12 avril 2017 □ Sécurité des écoles : guide des directeurs d'école, le guide des parents d'élèves, l'annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes □ Aide au diagnostic de mise en sûreté |
|--|--|

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistants de prévention ✓ La division de l'organisation scolaire (DOS) | <ul style="list-style-type: none"> □ Document « PPMS Risque Attentat-Intrusion » dans l'application en ligne □ Fiche d'appel et de localisation dans l'application en ligne |
|--|---|

Doit être présenté en Conseil des Maîtres.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Correspondant sécurité ✓ EMS ✓ Assistants de prévention | <ul style="list-style-type: none"> □ Si changement dans les locaux, mettre à jour les plans, dans l'application en ligne. □ mettre à jour la fiche de répartition des missions, dans l'application en ligne. |
|---|--|

ECOLES

PROTOCOLE DE REDACTION DE DOCUMENTS POUR

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DUER

(Document unique d'évaluation des risques)

RSST

(Registre santé sécurité au travail)

LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

PPMS RM

(Plan particulier de mise en sûreté risque majeur)

PPMS A-I

(Plan particulier de mise en sûreté risque attentat intrusion)

Doit être validé annuellement par un exercice et présenté en Conseil d'école.

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations sur les documents réglementaires, consultez le PIA.

INITIER

REDIGER

VALIDER

METTRE A JOUR